

Quito, le 26 août 2005

Monsieur Roberto Dañino
Secrétaire général du CIRDI
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C.

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai reçu hier par télécopie la lettre que Monsieur Claudio Castillo Castillo vous a adressé au nom du Chili concernant le Tribunal arbitral ARB/98/2 du CIRDI, par laquelle il demande la récusation des trois membres dudit Tribunal, dont je suis un des membres.

D'après le contenu de cette lettre, j'ai l'impression que le temps qui s'est écoulé au cours de la procédure dans cet arbitrage et les coûts encourus à ce jour et autres dépenses supplémentaires, constituent la base pour la demande de récusation de tous les membres du Tribunal et seraient des facteurs qui auraient démontré une inefficacité dans l'administration de l'affaire.

Bien que je ne puisse considérer avoir contribué dans aucun cas au long délai écoulé sans que le Tribunal ait pris une décision, je n'ai pas l'intention de répondre aux allégations du Chili en ce qui concerne ma participation dans la procédure. Mais étant donné que le Gouvernement considère ce qu'« il a perdu confiance dans ce Tribunal », je me vois dans la nécessité de présenter ma démission irrévocable en qualité du membre du Tribunal ARB/98/2 du CIRDI, raison par laquelle je vous envoie cette lettre et je comprends que dans les circonstances actuelles je doit vous l'adresser. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de considérer la demande de récusation en ce qui me concerne.

Je vous prie de bien vouloir envoyer une copie de cette lettre aux Parties dans cette affaire et aux autres membres du Tribunal.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Galo Leoro Franco